

**AMIP**

**Revue de presse hebdomadaire  
n°142**

**Semaine : du 16 au 20 février 2009**

**Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage**

## **L'économiste du 16/02/09**

### **Délégué médical**

#### **Remous autour du mode de rémunération**

**L'outil statistique sur la base duquel les primes sont calculées est contesté**

**Médecins généralistes et pharmaciens rejoignent la profession**

C'est le porte-parole du laboratoire pharmaceutique qui l'emploie. Le délégué médical fait le lien entre le laboratoire et le médecin pour lui présenter les nouveaux médicaments. Sa mission est d'informer et de démontrer l'efficacité du produit et non le « vendre ». Ce n'est donc pas un vendeur, mais il a l'obligation d'être convaincant. Ce qui suppose une maîtrise des techniques de communication à côté d'un bon bagage scientifique ...

## **L'opinion du 17/02/09**

### **Pharmacopée/ une première en Afrique**

**Un laboratoire marocain habilité à exporter un médicament vers l'Europe**

Décrocher le certificat européen BFP (bonnes pratiques de fabrication) délivré par l'Agence française de sécurité sanitaire pour les produits de santé (AFSSAPS- ancienne agence française de médicament) n'est pas donné à n'importe qui. Mais un laboratoire marocain. Laprophan en l'occurrence, vient de décrocher l'agrément délivré par l'intraitable AFSSAPS pour la mise sur le marché européen de produits pharmaceutiques 100% marocains. Laprophan est donc la première entreprise en Afrique à décrocher le précieux sésame pour pénétrer le marché pharmaceutique européen avec des produits conçus entre ces murs...

## **La vie éco du 20/02/09**

### **L'AMO étendue aux soins ambulatoires : ce que prévoit la CNSS**

L'AMO peut être élargie aux dépenses de santé habituelles sans augmentation de cotisation. C'est le constat que vient de dresser la CNSS qui a présenté aux partenaires sociaux des scénarios incluant la prise en charge de soins ambulatoires. Dans le cas où l'on exclut les prestations dentaires et ophtalmologiques, le système reste tout de même excédentaire. La CGEM demande une période d'observation plus longue avant de se prononcer....

## **La vie éco du 20/02/09**

### **AMO : la dialyse sans déboursier un sou devient possible**

**Autre nouveauté, la CNOPS instaure le système du tiers payant pour les actes de biologie, de laser et d'angiographie rétinienne**

**La CNSS prendra en charge 28 médicaments et travaille sur d'autres projets.**

Les bénéficiaires de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) peuvent afficher leur satisfaction. Le Ministère de la Santé est en effet décidé à généraliser le système du tiers payant pour le traitement de l'ensemble des affections

longues durées (ALD). A cet effet, il a signé une première convention, jeudi 12 février, avec l'Association Marocaine de Néphrologues (AMN). En vertu de cet accord, le ministère prend en charge le coût des dialyses pour les malades figurant sur la liste d'attente des divers centres hospitaliers...

### **La vie éco du 20/02/09**

#### **Nécessité d'un plan émergence incitatif du secteur de la pharmacie d'officine au Maroc**

Le syndicat des pharmaciens de Marrakech a organisé, fin janvier, un colloque national sur l'avènement du nouveau code du médicament et de la pharmacie. A l'issue des travaux, de ce colloque, plusieurs recommandations ont été élaborées en vue de leur présentation au ministère de tutelle. Tous les organismes professionnels sont sollicités pour interpréter les textes du nouveau code de la manière la plus judicieuse et la plus conforme aux exigences de la profession. Pour cela une commission de suivi permanente a été constituée, qui a pour priorité essentielle la coordination entre les différentes instances professionnelles ordinales, fédérales et syndicales ...

---